# Explication d'un extrait du Contrat social, I, 4 de Rousseau

# J.-M. Frey

« Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger, et cette seule condition, sans équivalent, sans échange, n'entraînet-elle pas la nullité de l'acte ? Car, quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, et que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moimême est un mot qui n'a aucun sens ? »

Rousseau, Contrat social, 1, 4.

La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.

#### Moment synthétique : dire l'essentiel du texte dans l'introduction

Le monde n'est pas égalitaire. Il y a des puissants. D'autres vivent dans la servitude. Dans notre extrait, Rousseau s'interroge sur une éventuelle légitimité du rapport entre le maître et l'esclave. Si l'on admet que les êtres humains naissent libres, une telle relation ne peut pas être justifiée par la nature. Peut-on en rendre raison par le moyen d'une convention? Un homme peut-il se faire volontairement esclave d'un autre par contrat ? Ce pacte de soumission serait un engagement réciproque entre deux personnes. Mais une telle réciprocité est-elle possible et légitime? Peut-on échanger sa liberté ? A-t-elle un prix ? Selon Rousseau, prétendre faire de la liberté l'objet d'un échange est à la fois logiquement intenable et moralement condamnable.

## Moment analytique : expliciter, analyser le texte

Notre auteur met d'abord l'accent sur le fait que renoncer à sa liberté, c'est mettre en jeu son être même, ce qui rend impossible une quelconque compensation. D'emblée, le pacte de soumission révèle son inconséquence (phrases 1 et 2). Rousseau insiste ensuite sur l'immoralité d'un tel pacte qui fait violence à la nature humaine (phrase 3). Il en démontre enfin l'absurdité (fin de l'extrait). Cela confirme son caractère injuste : comment une convention contradictoire pourrait-elle être légitime?

La liberté est l'apanage de l'être humain. Si l'on soustrait de la définition de cet être tout ce qui relève en lui de la culture, il ne reste qu'une qualité distinctive : la perfectibilité. En d'autres termes, au départ l'homme n'est qu'une virtualité de progrès. Il n'est pas déterminé par une essence fixe. Il n'a pas une nature lui assignant une place dans la hiérarchie sociale. Cela revient à dire qu'il n'est défini que par la liberté. Par suite : « Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme. » Celui qui se veut esclave se pose comme une chose. Or une chose a-t-elle des droits? Souhaiter son propre esclavage, c'est renoncer aux « droits de l'humanité ». C'est porter atteinte aux droits de l'homme. Se vendre, c'est renoncer aussi à « ses devoirs ». Que la liberté soit perdue, que la nécessité naturelle règne en maîtresse, et aussitôt l'obligation morale n'a plus aucun sens. Car pour être obligé moralement, il faut avoir le choix d'accomplir ou non son devoir. En définitive, un sujet

qui se donne en proie à un maître n'est plus qu'un objet. En aliénant son être, il a tout perdu. Comment peut-il espérer un quelconque dédommagement ? Comment peut-il obtenir une contrepartie puisqu'il n'est plus vraiment une personne? Cela signifie que la liberté n'a pas de prix! Et il est immoral d'oublier cela.

À l'évidence, le désir du maître qui cherche à asservir est moralement condamnable. La servitude volontaire l'est également. Celui qui abandonne sa liberté, se considère comme un ustensile. Il méprise ce qui l'élève au-dessus du monde des choses : sa dignité. En se pensant objet qu'il peut aliéner, vendre, il fait violence à l'humanité qui est en lui<sup>1</sup>. Il porte atteinte à sa nature. Et il ôte « toute moralité à ses actions ». En renonçant à la liberté de son vouloir, il accepte l'anéantissement du devoir moral. D'ailleurs, en se posant comme un moyen entre les mains d'un individu omnipotent, il s'expose, le cas échéant, à devenir l'instrument d'un crime. Par conséquent, il s'engage dans une voie foncièrement injuste.

Si le pacte d'esclavage est illégitime, c'est également parce qu'il est intenable sur le plan logique. Un contrat est toujours un engagement réciproque. Pour que le contrat de soumission ait un sens, il faudrait y trouver la formulation d'un devoir de l'esclave envers le maître, et, réciproquement, l'affirmation d'une obligation du maître envers l'esclave. Mais alors il ne s'agirait plus d'un accord instituant l'esclavage. Un maître qui serait engagé envers son esclave ne serait pas vraiment en position de domination. Sa puissance serait conditionnée. Il ne détiendrait pas un pouvoir absolu. Pour cette raison, le pacte de soumission doit stipuler « d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes ». Tout cela est inutile et absurde. Un contrat établissant une subordination illimitée décharge le maître de toute dette. Comment pourrait-il en être autrement ? Si une personne souhaite son propre asservissement, si elle se donne à un homme qui devient le propriétaire de tous ses droits, elle n'a plus rien à réclamer. Le maître peut-il faire valoir contre lui-même un droit qui est devenu le sien ? Évidemment, rien ne serait plus contradictoire. Que l'on cède sa liberté, et immédiatement il n'y a plus aucune réciprocité possible. Il n'y a plus d'échange, plus de contrat envisageable. Le pacte de soumission est vide de sens. Il est absurde. Comment pourrait-il être juste ? Qui pourrait soutenir sérieusement qu'un engagement incohérent puisse être moralement admissible?

### Moment critique : discuter la thèse du texte

Dans notre texte, Rousseau démontre que l'asservissement ne peut pas être légitimé par le moyen d'un contrat. Le nœud argumentatif qui permet d'établir cette thèse repose sur deux idées : l'homme se définit par la liberté ; et un pacte de soumission n'est qu'un pseudo-contrat dans la mesure où il exclut toute réciprocité. Cependant, un être humain est-il une liberté ? Renoncer à sa liberté est-ce bien renoncer à sa qualité d'homme ? La liberté ne peut-elle pas faire l'objet d'un échange ? N'a-t-elle pas un prix qui justifierait que l'on puisse renoncer à elle ?

## 1. Est-ce la liberté qui définit l'homme?

« La nature, écrit Platon, n'a pas fait chacun de nous semblable à chacun, mais différent d'aptitudes, et propre à telle ou telle fonction. » (*République*, 370b) Soutenir que les hommes sont déterminés par une essence, c'est refuser de voir en eux des êtres libres. C'est poser l'existence d'une hiérarchie naturelle assignant à chacun une place fixe. Certains seraient nés pour être maîtres. D'autres seraient voués à l'esclavage. Une servitude qui respecterait les caractéristiques propres à chaque

<sup>1.</sup> Kant propose cette formulation du devoir moral : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. » (Fondements de la métaphysique des mœurs, II)

personne serait justifiée<sup>2</sup>. De ce point de vue, renoncer à sa liberté, ce n'est pas renoncer à sa qualité d'homme. Au demeurant, un tel renoncement pourrait apporter la félicité. Celui qui occupe la place pour laquelle il est né ne s'accorde-t-il pas avec lui-même, avec la nature, et avec autrui? Nulle rivalité n'est envisageable dans une société garantissant une place fixe à tous ses membres. Si la servitude peut être heureuse, pourquoi faudrait-il lui préférer la liberté?

Deux questions, ici : l'homme est-il déterminé par une nature ? L'idée de hiérarchie naturelle n'est-elle pas une source d'égarement ? En effet, la seule qualité distinctive de l'homme est la perfectibilité. En d'autres termes, l'homme n'a pas une nature fixe. Il devient ce qu'il est par une culture, par une histoire, par des choix... On ne naît ni esclave ni maître. On le devient. Certes, une inégalité résultant d'un rapport de force est toujours condamnable. Néanmoins, l'esclavage ne peut-il pas être établi par convention ? Quel serait alors le pacte permettant d'instituer un « juste » asservissement ?

#### 2. La liberté ne peut-elle pas être échangée contre la sécurité?

Si « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », la nature ne peut pas justifier l'inégalité sociale. Si c'est la liberté qui définit l'être humain, il n'y a aucune hiérarchie naturelle à la base de la servitude. Et les rapports de force ne sauraient légitimer l'esclavage. De ce point de vue, une réalité sociale juste ne peut être fondée que sur l'assentiment des individus qui la composent. Qu'en est-il si une personne veut librement son assujettissement ? N'est-elle pas dans son droit en désirant aliéner sa liberté ? Certes, il serait insensé qu'elle la donne gratuitement. Toutefois, ne peut-elle pas la vendre? Ne peut-elle pas l'échanger volontairement? Peut-être. Encore faut-il s'entendre sur les termes de l'échange dont il est question.

Sur le plan politique, les données de notre problème peuvent être ramenées à quelques éléments simples. D'abord, on peut soutenir, avec Hobbes, que les hommes livrés à eux-mêmes, sans lois, sans organisation politique, s'opposeraient nécessairement. Autrement dit, l'état de nature serait un état de querre. Dans cette situation, chacun serait menacé dans sa vie et dans ses biens. Si l'on accepte cette hypothèse, il faut admettre que l'État a pour fonction première d'instituer un ordre garantissant l'existence de tous. Pour y parvenir, le corps politique doit être fondé sur un contrat bénéficiant à un gouvernement disposant d'un pouvoir absolu. Sans cela, comment pourrait-on battre en brèche les volontés individuelles, et assurer ainsi la sécurité? La liberté pourrait donc être échangée contre la paix civile<sup>3</sup>. Le pacte de soumission ne serait ni absurde, ni immoral. Le désir de sûreté justifierait une volontaire aliénation. En un mot, la liberté aurait un prix : la sauvegarde de la vie. Or une puissance illimitée garantit-elle une protection véritable ?

### 3. La liberté n'est-elle pas hors de prix?

La guerre et la violence constituent des maux que la servitude n'a jamais guéris. Bien au contraire! La sécurité n'est aucunement assurée par la toute-puissance d'un maître. Celui qui renonce à sa liberté, renonce en même temps aux moyens de se défendre. Il se trouve livré, « pieds et poings liés », au bon vouloir d'une personne dont il est devenu la propriété. Autant dire qu'en abandonnant la liberté,

<sup>2.</sup> Cf. Bossuet : « [Dieu] a donné aux hommes divers talents. L'un est propre à une chose, et l'autre à une autre, afin qu'ils puissent s'entresecourir comme les membres du corps, et que l'union soit cimentée par ce besoin mutuel. » (La politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte, Livre I, art. I, prop. VI).

<sup>3.</sup> Cf. Hobbes : « Le premier [moyen d'acquérir domination sur une personne] est lorsque quelqu'un, pour le bien de la paix et pour l'intérêt de la défense commune, s'est mis de son bon gré sous la puissance d'un certain homme, ou d'une certaine assemblée, après avoir convenu de quelques articles qui doivent être observés réciproquement. » (Le citoyen, L'empire, chap. III, §1)

il se trouve en situation de perdre aussi la vie<sup>4</sup>. Sur le plan politique, quelle tranquillité civile y a-t-il lorsque l'on est soumis à un régime despotique ? Qui peut croire un instant qu'il sera protégé par un gouvernant détenant un pouvoir sans bornes ? « On vit tranquille aussi dans les cachots, écrit Rousseau ; en est-ce assez pour s'y trouver bien ? » (Contrat social, I, IV) Au fond, prétendre échanger sa liberté contre l'assurance d'une existence paisible, c'est toujours s'engager dans une démarche absurde et, par suite, illégitime. « Je te donne ma liberté, à condition que tu puisses me prendre la vie. » Qui voudrait d'une telle convention ? Décidément, il est impossible d'envisager un dédommagement pour celui qui renonce à sa liberté. « Soit d'un homme à un homme, écrit Rousseau, soit d'un homme à un peuple, ce discours sera toujours également insensé. Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, et que tu observeras tant qu'il me plaira. » (Ibid.)

#### Conclusion

En résumé, la liberté n'a pas de prix. Elle ne saurait être échangée comme on troque un bien que l'on possède, et que l'on peut abandonner sans mettre en jeu son être même<sup>5</sup>. Elle est inaliénable. Une politique qui oublierait cela ferait violence à l'homme. Elle serait illégitime. Certes, le bonheur n'est jamais assuré lorsque l'on vit librement. Peu importe. L'homme qui se respecte « préfère la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille » (Rousseau, *Discours sur l'inégalité*, II).

# Textes à l'appui

Savoir si l'on peut aliéner sa liberté, c'est savoir s'il est possible et légitime de la donner ou de la vendre. Mais la liberté n'est-elle pas ce qui définit l'homme ? Vouloir l'aliéner, n'est-ce pas faire violence à la personne humaine ? Contre quoi pourrait-elle être échangée ? N'est-elle pas hors de prix ? On trouvera ici quelques éléments permettant d'approfondir l'instruction de ce problème.

### 1. Le problème

Dans le *Contrat social*, Rousseau s'interroge sur la convention qui fonde l'État juste. S'agit-il d'un pacte de soumission ? Peut-on échanger sa liberté ?

« Si un particulier, dit Grotius<sup>6</sup>, peut aliéner sa liberté et se rendre esclave d'un maître, pourquoi tout un peuple ne pourrait-il pas aliéner la sienne et se rendre sujet d'un roi ? Il y a là bien des mots équivoques qui auraient besoin d'explication, mais tenons-nous en à celui d'aliéner. Aliéner c'est donner ou vendre. Or un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas, il se vend, tout au moins pour sa subsistance : mais un peuple, pour quoi se vend-il ? »

Rousseau, Contrat social, I, 4.

#### 2. Liberté et nature humaine

L'homme possède-t-il une nature ? En dehors de la culture, n'est-il pas seulement une pure virtualité ? S'il devient ce qu'il est en fonction de ses choix et de son histoire, il n'a pas d'essence. N'avoir pas de nature, telle est au fond sa nature. Il n'est

<sup>4.</sup> Cf. Locke: « Cette liberté par laquelle l'on n'est point assujetti à un pouvoir arbitraire et absolu est si nécessaire, et est unie si étroitement avec la conservation de l'homme, qu'elle n'en peut être séparée que par ce qui détruit en même temps sa conservation et sa vie. » (Traité du gouvernement civil, chap. IV, §23).

<sup>5.</sup> Cf. Kant: « Celui qui renonce à sa liberté et l'échange pour de l'argent agit contre l'humanité. La vie elle-même ne doit être tenue en haute estime que pour autant qu'elle nous permet de vivre comme des hommes, c'est-à-dire non en cherchant tous les plaisirs, mais de façon à ne pas déshonorer notre humanité. » (Kant, Leçons d'éthique, Éthique, Des devoirs envers soi-même).

<sup>6.</sup> Grotius (1553-1645) : juriste et philosophe hollandais.

donc pas destiné à être maître ou esclave. Cela ne signifie-t-il pas que la liberté est indissociable de l'humanité?

« Mais quand les difficultés qui environnent toutes ces questions, laisseraient quelque lieu de disputer sur cette différence de l'homme et de l'animal, il y a une autre qualité très spécifique qui les distingue, et sur laquelle il ne peut y avoir de contestation, c'est la faculté de se perfectionner ; faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, et réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu, au lieu qu'un animal est, au bout de quelques mois, ce qu'il sera toute sa vie, et son espèce, au bout de mille ans, ce qu'elle était la première année de ces mille ans. Pourquoi l'homme seul est-il sujet à devenir imbécile ? N'est-ce point qu'il retourne ainsi à son état primitif, et que, tandis que la bête, qui n'a rien acquis et qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct, l'homme reperdant par la vieillesse ou d'autres accidents tout ce que sa perfectibilité lui avait fait acquérir, retombe ainsi plus bas que la bête même?»

Rousseau, Discours sur l'inégalité, I.

#### 3. Peut-on disposer à son gré de sa liberté?

On ne peut aliéner que ce que l'on possède. Ainsi, rien n'interdit de vendre un bien dont on est propriétaire. En est-il de même de la liberté ? Si elle constitue notre nature, peut-on l'abandonner comme si elle n'était qu'une chose?

« Le droit de propriété n'étant que de convention et d'institutions humaines, tout homme peut à son gré disposer de ce qu'il possède : mais il n'en est pas de même des dons essentiels de la nature, tels que la vie et la liberté, dont il est permis à chacun de jouir et dont il est moins douteux qu'on ait droit de se dépouiller. En s'ôtant l'une on dégrade son être ; en s'ôtant l'autre on l'anéantit autant qu'il est en soi ; et comme nul bien temporel ne peut dédommager de l'une et de l'autre, ce serait offenser à la fois la nature et la raison que d'y renoncer à quelque prix que ce fut. »

Rousseau, Discours sur l'inégalité, II.

### 4. L'autonomie politique

Le contrat social légitime n'est pas un pacte de soumission. Il institue au contraire la liberté entendue comme autonomie. En effet, dans la démocratie idéale, la loi est l'expression de la volonté des citoyens. Or le citoyen participe activement à l'exercice de la souveraineté. Il ne se contente pas de vouloir telle ou telle chose à la manière d'un individu qui n'est préoccupé que par son seul intérêt privé. En tant qu'être de raison, il veut au contraire ce qui est juste pour tous dans la Cité. Une telle volonté n'est rien d'autre que la volonté générale. Si la loi était l'émanation d'une telle volonté, elle ne procèderait pas seulement des désirs du plus grand nombre. Chacun, en obéissant à cette *loi*, n'obéirait en fait qu'à lui-même. Il serait autonome. Il ne serait pas un esclave.

« Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle, qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, et la possession, qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

On pourrait sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. »

Rousseau, Contrat social, 1, 8.

<sup>7.</sup> Autrement dit, sans les lois, le droit de propriété n'a pas d'existence réelle.